

La réforme électorale

Soumission de Nick Loenen

Mai 2016

Une solution canado-canadienne!

La réforme du système électoral porte la promesse d'une démocratie canadienne plus robuste et renouvelée. Quel système tiendra cette promesse? De tous les systèmes possibles, le scrutin préférentiel, aussi appelé vote alternatif, est le moins compliqué et le plus facile à mettre en œuvre, mais est-il le meilleur? Le scrutin préférentiel garantit que chaque député est élu à la majorité des voix, ce qui lui donne une plus grande légitimité dans sa circonscription, mais pas à Ottawa. Il favorise également une plus grande civilité lors des élections, mais pas au-delà. Et là réside sa faiblesse. Ses avantages ne remontent pas jusqu'au Parlement. La composition du Parlement reste inchangée. C'est un système où le gagnant prend tout, qui donne des gouvernements majoritaires monopartites élus avec quarante pour cent des suffrages, avec la même facilité que le scrutin majoritaire uninominal à un tour. On part généralement de l'idée que si chaque député est élu à la majorité des voix alors il en va de même pour les gouvernements. Pas du tout! Pour qu'un parti puisse former un gouvernement majoritaire, il doit remporter la majorité des sièges. À la limite, un parti qui remporterait chacun de ses sièges à la plus faible majorité relative possible, pourrait former un gouvernement majoritaire avec seulement 26 % des suffrages. Le scrutin préférentiel ne donne pas des résultats proportionnels, la civilité promise n'arrive jamais jusqu'à Ottawa, les avantages allégués prennent fin le jour du scrutin.

Mais il y a plus. Le mode de scrutin préférentiel ne modifie pas la répartition du pouvoir au sein du Parlement. La puissance reste concentrée dans le premier ministre et le Cabinet; les députés individuellement restent faibles et les partis de l'opposition sans rôle constructif. *Le plus grand défaut de la gouvernance canadienne est l'excessive discipline de parti.* Les idéaux démocratiques prévus par les *Principes directeurs* de la commission parlementaire, comme une représentation locale efficace, une prise de décision largement décentralisée afin de favoriser l'inclusion, la participation et la recherche du consensus nécessaires pour amener les citoyens à s'engager en faveur du bien commun viennent buter contre des députés inféodés à leurs partis. C'est ainsi, par exemple, que le rôle le plus important d'un député est de voter sur les propositions législatives et le budget avec ses dépenses et mesures fiscales. Mais pour s'orienter dans ces votes importants, les députés canadiens se tournent davantage vers leur parti que vers les électeurs. Lorsque votre député n'a pas de voix, vous n'avez pas de voix. Pour que les contribuables pensent en citoyens, il faut que les députés parlent pour nous, nous représentent à Ottawa, pas qu'ils soient les porte-voix d'Ottawa auprès de nous. Lorsque les citoyens manquent d'efficacité politique, il y a une déconnexion entre le discours politique et les résultats. Une excessive discipline de parti bat en brèche les *Principes directeurs*.

Le bulletin de vote préférentiel ne diminuera pas la discipline de parti d'un iota. Cela vaut également pour tous les systèmes de représentation proportionnelle, y compris le système de représentation proportionnelle mixte que préfère le NPD. Tous tournent autour des partis et du contrôle du parti. Le Canada doit donner le pouvoir à ses citoyens, pas renforcer ses partis politiques. Les *Principes directeurs* visent les citoyens, pas les partis.

Est-il possible d'atteindre des résultats proportionnels sans représentation proportionnelle? Oui! Le scrutin préférentiel plurinominal, aussi appelé vote unique transférable, n'est pas une méthode de représentation proportionnelle, on vote pour des candidats pas des partis, mais il donne des résultats quasi-proportionnels. La plupart des votes comptent, la Chambre des communes serait le reflet de la diversité politique des Canadiens, son système intégré de primaires signifie que les électeurs participent à la nomination des candidats, ce qui rend les députés plus redevables aux électeurs qu'aux partis, et leur donne la marge d'indépendance nécessaire pour pouvoir demander des comptes au gouvernement (au PM et au Cabinet), et la liberté d'agir en législateurs en diminuant la concentration du pouvoir dans le Cabinet. Parce qu'il répond à un large éventail de problèmes de gouvernance, le scrutin préférentiel plurinominal a été recommandé en 2005, par l'Assemblée des citoyens de la Colombie-Britannique, à l'issue d'une année de débat. Dans le référendum convoqué ultérieurement, il a recueilli 58 % du total des suffrages exprimés et le soutien de la majorité dans toutes les circonscriptions sauf deux. Il a néanmoins échoué parce que les intérêts politiques avaient décrété que la majorité requise pour que le référendum soit valable était de 60 %.

Peut-on espérer un consensus parmi les Canadiens sur la mise en œuvre du scrutin préférentiel plurinominal? Probablement pas! D'aucuns mettront en question le bien-fondé de vouer le Canada à des gouvernements de coalition et les électeurs ruraux s'opposeront à des districts trois fois plus grands que les circonscriptions actuelles. Avec le bulletin de vote préférentiel, on n'a pas assez de changement, avec le scrutin préférentiel plurinominal on en a trop. Heureusement, le compromis est possible – *le scrutin préférentiel, en utilisant les circonscriptions actuelles, dans les zones rurales et le scrutin préférentiel plurinominal dans les centres urbains*. Un tel système mixte convient de façon unique au défi qui se pose au Canada en matière de représentation, tenant à la faiblesse de sa population, inégalement répartie sur son vaste territoire. Le scrutin préférentiel avec un mélange de sièges par circonscription a été utilisé tant au Manitoba qu'en Alberta, du début des années 1920 jusqu'au milieu des années 1950 ainsi que pour les élections de 1951 et 1952 en Colombie-Britannique. Ce sont les politiques qui y ont mis fin. Les électeurs n'ont pas eu leur mot à dire.

Ce mode de scrutin remédie au déficit démocratique, offrant un meilleur équilibre entre les voix et les sièges remportés par chaque parti du Canada, il répond aux *Principes directeurs* et il est politiquement faisable. Les petits partis feront un peu mieux dans les villes, la situation dans le Canada rural restant inchangée. Il n'exclut pas les gouvernements majoritaires, ce qui devrait dissiper les craintes d'instabilité. La peur que le scrutin préférentiel avantage le parti libéral ne repose sur aucun fait historique constatable. L'Australie utilise ce mode de scrutin depuis 1901 et rien ne prouve qu'il désavantage les conservateurs. De même, l'expérience canadienne confirme qu'il n'y a aucun avantage libéral.

Il conviendrait de tenir un référendum, mais un référendum de confirmation après avoir testé le système sur deux élections. Cela donnera aux électeurs canadiens, une compréhension claire et sans ambiguïté de l'objet du référendum. C'est ce qu'a fait la Nouvelle-Zélande, et ce que devrait faire le Canada. Les libéraux de Trudeau ont fait une promesse, ils ont été élus sur cette promesse, un comité a été formé, que le débat s'ouvre!

Nick Loenen, ancien conseiller municipal de Richmond et député à l'Assemblée législative de Colombie-Britannique, a beaucoup écrit sur la réforme électorale, notamment Citoyenneté et démocratie, plaidoyer pour la représentation proportionnelle, en 1997.